Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_16-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis à l'espace Bolloré à Pont-Croix, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le neuf février deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Armelle BRARD, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Véronique MADEC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL, Alain DONNART

Absent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER, Georges CASTEL, Joëlle MOALIC (procuration à V. MADEC)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Muriel LE DANTEC

MAHALON : Bernard LE GALL (procuration à H. GOARDON)

PLOUHINEC : Annie AUFFRET (procuration à R. LE COZ), Solène JULIEN-LE MAO (procuration à Y. MOULLEC)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon, Agathe Rampillon, Emmanuelle Pothain et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre d'absents : 7
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 28

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_16-DE

2026-02-26-16 Prise en charge par les communes d'un achat de pièges à Frelon asiatique

La Communauté de communes anime depuis plusieurs années un réseau de référents Frelon présent dans chaque commune. Depuis 2023, elle teste avec ce réseau des pièges à Frelon dont elle a fait l'acquisition afin d'en vérifier l'efficacité en termes de capture et de sélectivité.
Cette dynamique a permis au territoire d'être identifié et d'intégrer une démarche régionale, aboutissant en 2025 à une dotation de 25 pièges testés pour la première fois sur Beuzec-Cap-Sizun. En quelques semaines, les captures printanières ont été très importantes – 1600 reines capturées avec 25 pièges, avec une mobilisation importante d'habitants.

Dans le même temps, comme partout en France, les dégâts sur les ruchers ont été considérables et la cohabitation avec le Frelon asiatique de plus en plus difficile (attaques…).

2026 apparaît donc, pour les apiculteurs, comme une année cruciale pour leur activité. La configuration péninsulaire du Cap Sizun suggère qu'une intensification du piégeage permettra d'atténuer cette évolution.

Le Cap Sizun a la possibilité d'être, dès 2026, un des premiers territoires mettant en œuvre le protocole national de lutte basé sur un maillage d'un piège par kilomètre/carré, soit environ 175 pièges. Il est donc proposé d'acquérir les pièges testés avec succès en 2025 sur Beuzec-Cap-Sizun avec prise en charge de cet achat par les communes.

	Nbre pièges	Coût par commune
Cléden	19	808,26 €
Plogoff	12	510,48 €
Goulien	13	553,02 €
Primelin	9	382,86 €
Audierne	15	638,10 €
Beuzec	35	1 488,90 €
Confort-Meilars	15	638,10 €
Mahalon	21	893,34 €
Pont-Croix	8	340,32 €
Plouhinec	28	1 191,12 €
	175	7 444,50 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Valide le principe de remboursement de l'achat de ces pièges ;
Autorise le Président à effectuer les actions afférentes à cette action.

Pour copie certifiée conforme,
A Pont-Croix,

Le 26 Février 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Gilles SERGENT Benoit LAURIOU

Date de mise en ligne : le 12 mars 2026